



DEPARTEMENT DES LANDES (40)

VILLE DE SAINT-VINCENT DE TYROSSE



24 avenue Nationale
40230 SAINT-VINCENT DE TYROSSE

Tel : 05 58 77 00 21
contact@tyrosseville.com

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 MAI 2024

N° 20240528_09

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mai, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Vincent de Tyrosse, dûment convoqué le vingt-deux mai, s'est réuni en Mairie, au lieu ordinaire de ses séances, **sous la présidence de M. Régis GELEZ, Maire en exercice.**

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	29	Date de convocation	Le 22 mai 2024
Nombre de présents	21	Date d'affichage	Du 31.05 au 01.08.2024
Nombre de pouvoirs	7	Secrétaire de séance <i>(conformément à l'article L 2121-17 du CGCT)</i>	M. Pierre LAFFITTE
Suffrages exprimés	28	Rapporteur	M. Régis GELEZ, Maire
Nomenclature	7.1	Certifiée exécutoire	Le 31 mai 2024

PRESENTS : M. Régis GELEZ, M. Pierre LAFFITTE, M. Régis DUBUS, Mme Christine GAYON, Mme Emmanuelle BRESSOUD, M. Jean-Marie LAFITTE, M. Alain LACAVE, Mme Sylvie BARTHELEMY, M. François MARTOUREY, Mme Patricia MORENO, M. Thierry ZALDUA, M. Joffrey ROMAIN, M. Julien LEROY, Mme Patricia GATEL, M. Stéphane JACQUOT, Mme Béatrice DUCASSE, Mme Marielle LABERTIT, M. Gilles DOR, Mme Fusilha DESTENABE, M. Daniel GAUYAT, Mme Hélène LASSALLE,

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR : Mme Stéphanie MORA-DAUGAREIL, à M. LE MAIRE ; M. Guy LUQUE, à M. Pierre LAFFITTE ; M. Bruno LAGRAVE, à M. Daniel GAUYAT ; Mme Céline WAGNIART, à Mme Christine GAYON ; Mme Adeline COUMAILLEAU, à Mme Emmanuelle BRESSOUD ; Mme Coralie LECOLIER, à Mme Marielle LABERTIT ; M. Thomas CASAMAYOU, à M. Gilles DOR

ABSENTE EXCUSÉE : Mme Christelle ELOZEGUY

Quorum atteint : conformément à l'article L2121-17 du CGCT, le Conseil Municipal est valablement autorisé à délibérer.

OBJET : SOUSCRIPTION D'ACTIONS DE LA COMMUNE AUPRES DE L'ENTREPRISE CITOYENNE ALOÉ

Le 28 mars 2023, le Conseil Municipal validait le projet de réalisation par la société Aloé de 4 centrales photovoltaïques sur les toitures des bâtiments communaux suivants : Centre Tourren, École de la Souque, Église et Halle du Foirail. Si l'implantation sur les 2 derniers nommés a été repoussée à plus tard, les études relatives à l'installation des panneaux photovoltaïques sur Tourren et la Souque touchent à leur fin, les autorisations d'urbanisme sont en cours et les travaux vont prochainement démarrer.

Dans ce type de modèle économique (projet porté par une société « citoyenne »), il est d'usage que les collectivités territoriales participent en souscrivant des actions. Cette forme de contribution municipale est préférable pour la société Aloé à l'attribution d'une subvention municipale (telle qu'approuvée par le Conseil Municipal du 26 mars 2024) car cela lui permet d'augmenter son capital et de justifier de fonds propres suffisants en vue de l'obtention de prêts bancaires.



Cette souscription d'actions, envisagée à hauteur de 5 000 €, soit 100 actions d'une valeur nominale de 50 €, est un « placement » pour la Commune, susceptible de versement de dividendes et synonyme de participation à la gouvernance d'Aloé (1 actionnaire = 1 voix).

Après avoir écouté le rapporteur en son exposé et en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT le partenariat mis en place avec Aloé afin de réaliser des centrales photovoltaïques sur toitures de bâtiments communaux suite à Appel à Manifestation d'Intérêt,

CONSIDERANT que les crédits sont prévus au budget,

CONSIDÉRANT la présentation de cette question à la Commission « Administration générale – Finances » qui s'est réunie le 21 mai 2024,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE DE SOUSCRIRE des actions de l'entreprise citoyenne Aloé pour un montant de 5 000 €,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération (*cf. dossier de souscription d'actions joint en annexe*).

PRÉCISE que cet achat d'actions remplace la subvention de 5 000 € votée via la délibération 20240326_09 du 26 mars 2024.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La saisine de la juridiction peut se faire par envoi sur papier, dépôt sur place ou en ligne via le site sécurisé : www.telerecours.fr.



Le Maire,
Régis GELEZ.

Le secrétaire,
Pierre LAFFITTE.



Dossier de souscription d'actions dans l'entreprise citoyenne ALOé

Ce dossier peut être téléchargé depuis notre site internet www.aloe40.fr



S.A.S. à capital variable ALOé
Siège social :
13 allée des Palombières 40140 SOUSTONS
SIREN : 900 028 014

**Vous avez choisi de devenir coproducteur d'une énergie durable et locale
ou d'offrir à un(e) proche une ou des actions de la S.A.S. ALOé, Merci à vous !**

Présentation.....	3
Combien d'actions souhaitez-vous souscrire ?.....	3
Dossier à compléter.....	4
Bulletin de demande de souscription d'actions dans la Société par Actions Simplifiée (S.A.S.) à capital variable ALOé.....	4
Premier cas : le souscripteur est une personne physique.....	4
Courriel :.....	4
Deuxième cas : le souscripteur est une personne morale (société, commune, association...).....	5
Pour chacun des deux cas ci-dessus, le souscripteur déclare vouloir acquérir des actions dans la Société par Actions Simplifiée (S.A.S.) à capital variable ALOé.....	6
Constitution du dossier à envoyer.....	9
Où retourner le dossier ?.....	9
Compléments d'information.....	10
Comment fonctionne la société ?.....	10
Qu'est-ce qu'une action ?.....	10
Qu'est-ce que le capital d'une société ?.....	10
Qui peut souscrire des actions ?.....	10
Combien de temps garder ses actions ?.....	10
Comment devenir actionnaire ?.....	10
Rémunération des actions.....	11
Le placement d'argent dans la S.A.S. ALOé est-il sûr ?.....	11
Participation à la gouvernance.....	11
Comment offrir des actions ALOé en cadeau ?.....	11
Comment soutenir l'association fondatrice d'ALOé ?.....	11



Présentation

Combien d'actions souhaitez-vous souscrire ?

Voici quelques exemples pour vous aider à faire un choix éclairé :

Votre souhait	Investissement correspondant
Acheter une action ou l'offrir à quelqu'un ?	1 action : 50 €
Financer et adopter un panneau solaire ?	6 actions : 300 €
Financer cinq panneaux solaires qui produiront l'équivalent de votre consommation électrique personnelle annuelle (hors chauffage) soit environ 1 600 kWh/an/personne ?	30 actions : 1 500 €
Financer 15 panneaux solaires qui produiront la consommation de votre famille (exemple de foyer constitué de deux adultes et deux enfants, hors chauffage) soit environ 4 800 kWh/an/foyer ?	90 actions : 4 500 €



Dossier à compléter

Bulletin de demande de souscription d'actions dans la Société par Actions Simplifiée (S.A.S.) à capital variable ALOé

La S.A.S. ALOé a été créée à l'initiative d'un groupe de citoyens désireux de prendre sa part dans l'engagement du territoire pour la sobriété, l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables. ALOé a pour objet de contribuer au développement décentralisé des énergies renouvelables (soleil, vent, biomasse, hydraulique...) via l'installation et l'exploitation de centrales de production d'énergie renouvelable et la vente de l'énergie produite. La SAS ALOé ne peut réaliser d'investissements que sur le territoire du Pays Adour Landes Océanes (ALO), au sud du département des Landes.

En souscrivant à la S.A.S ALOé, j'accepte que mes données personnelles soient enregistrées et utilisées pour gérer ma souscription, m'adresser la communication diffusée et me fournir les services et prestations proposés. Conformément au Règlement Général de Protection des Données, la S.A.S. ALOé s'engage à préserver la confidentialité de mes données personnelles et à ne pas les divulguer à d'autres entités. Par ailleurs, conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, les informations recueillies et transmises dans le cadre de la présente souscription peuvent donner lieu à l'exercice du droit individuel d'accès et de rectification auprès de ALOé S.A.S. Je dispose également des droits à l'information, à la rectification et à la suppression de mes données personnelles en m'adressant à la S.A.S. ALOé par mail (sas.aloe40@gmail.com) ou par courrier (13 allée des Palombières 40140 SOUSTONS).

Attention, chaque rubrique nous est indispensable ! Merci de toutes les remplir en prenant soin d'écrire le plus lisiblement possible.

L'entrée de tout(e) nouvel(le) actionnaire est soumise à l'agrément du comité de gestion de la société.

Premier cas : le souscripteur est une personne physique

Nom : Prénom :
 Date de naissance : Nationalité :
 Adresse :
 Code postal : Commune :
 Téléphone fixe : Téléphone portable :
 Courriel :

Si le souscripteur est une personne mineure, identité de son représentant légal :*

Nom : Prénom :
 Date de naissance : Nationalité :
 Téléphone fixe : Téléphone portable :
 Courriel :



Deuxième cas : le souscripteur est une personne morale (société, commune, association...)

Dénomination : **COMMUNE DE SAINT VINCENT DE TYROSSE**
Forme juridique : **COLLECTIVITE TERRITORIALE**
N° de SIRET : **214 00284 2000 18**
Adresse du siège social : **24 AVENUE NATIONALE**
Code Postal : **40230** Commune : **SAINT VINCENT DE TYROSSE**

Représentant légal de la personne morale :

Nom : **GELEZ** Prénom : **Régis**
Qualité : **MAIRE**
Téléphone fixe : **0538 77 00 21** Téléphone portable :
Courriel : **contact@tyrossville.com**



Pour chacun des deux cas ci-dessus, le souscripteur déclare vouloir acquérir des actions dans la Société par Actions Simplifiée (S.A.S.) à capital variable ALOé

Nombre d'actions souscrites :

Montant total de la souscription : €(nombre d'actions × 50 €)

- Je déclare avoir pris connaissance des statuts de la S.A.S. ALOé.
- Je déclare avoir pris connaissance du DIS m'informant des risques liés à la présente offre publique de titres financiers.

N.B. : Par la présente, le souscripteur accepte d'être convoqué aux assemblées par courriel, que la société ait recours à la transmission par voie électronique en lieu et place de l'envoi postal de l'exécution des formalités de convocation, d'envoi de documents d'informations et de vote à distance et plus généralement d'être destinataire d'informations et de communications institutionnelles de la part de la S.A.S. ALOé. L'envoi des documents sera effectué à l'adresse courriel indiquée ci-dessus.

Fait à : le :

Signature* du souscripteur, ou de son représentant légal, le cas échéant :

« Bon pour souscription de 100 actions »

Régis AETER, Maire de S^t-Vincent de Tyrosse.

* faire précéder la signature de la mention suivante :

« bon pour souscription de X actions de 50 euros »

Pour la version électronique de ce dossier, signez uniquement avec votre nom ou initiales si vous n'avez pas de signature numérisée.

Signature de la S.A.S. ALOé :



L'énergie citoyenne !

S.A.S. à capital variable ALOé - 13 allée des Palombières 40140 Soustons - SIRET 900 028 014 RCS Dax

Charte du nouvel actionnaire

Participation au projet de la société citoyenne

- participation = souscription d'actions et/ou mise à disposition d'une toiture
- les dirigeants de la société ne sont pas rémunérés ni intéressés aux résultats de la société.

Valeurs portées par la Société Citoyenne

- inscription dans les démarches Territoire à Énergies Positives (TEPOS) ou Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) des collectivités locales
- scénario NégaWatt : sobriété – efficacité – énergies renouvelables

Engagement démocratique

- participation citoyenne avec une gouvernance transparente et partagée
- à l'assemblée générale, 1 actionnaire (avec 1 ou 100 actions) = 1 voix
- coopération entre les citoyens et les collectivités du territoire

Engagement local

- maîtrise locale de la gestion des projets
- partenariats avec les acteurs économiques locaux

Engagement écologique

- protection et préservation des écosystèmes et du patrimoine environnemental et paysager
- solidarité avec les générations futures

Engagement économique et social

- utilisation prioritaire des profits pour le développement de nouveaux projets
- visée non spéculative
- actions pour la réduction des dépenses d'énergie et l'accès aux énergies renouvelables

En devenant actionnaire de la société citoyenne ALOé, je déclare me reconnaître dans le socle de valeurs énoncées et je deviens ambassadeur de ce collectif initié et animé par les citoyens du territoire.

Fait à : le

Nom : Prénom :

Signature ou initiales :



L'énergie citoyenne !

S.A.S. à capital variable ALOé - 13 allée des Palombières 40140 Soustons - SIRET 900 028 014 RCS Dax

Déclaration publique d'intérêt

Je soussigné

reconnais avoir pris connaissance de l'obligation de déclarer tout lien d'intérêts direct avec les entreprises, collectivités publiques, établissements ou organismes dont les activités, les techniques et les produits sont en lien direct avec les activités de la S.A.S. ALOé. Par ailleurs, je m'engage à actualiser cette déclaration publique d'intérêt dès qu'une modification intervient.

Je suis : (cochez la case)

- un(e) simple actionnaire
 élu(e) membre du conseil de gestion de la S.A.S. ALOé.

Il vous appartient, à réception de l'ordre du jour d'une réunion ou de l'assemblée générale, de vérifier si les liens d'intérêt que vous avez déclarés ou qui pourraient apparaître de manière ponctuelle sont compatibles avec votre présence lors de tout ou partie de cette réunion et d'en avertir les membres du conseil de Gestion de la S.A.S. ALOé. En cas de conflits d'intérêts, vous vous engagez à garder une réserve lors des débats et du vote.

Avez-vous une activité principale (travail, emploi) en lien direct avec la S.A.S. ALOé ?

 non oui Si oui, quelle est cette activité ?

Avez-vous une activité bénévole en lien avec la S.A.S. ALOé ?

 non oui Si oui, quelle est cette activité bénévole ?

Etes-vous administrateur ou administratrice d'une autre structure liée à la S.A.S. ALOé ?

 non oui Si oui, administrateur(trice) de quelle structure ?

Etes-vous actionnaire ou co-gérant d'une entreprise en lien avec la S.A.S. ALOé ?

 non oui Si oui, quelle est cette entreprise ?

Avez-vous une activité d'élu dans une collectivité publique en lien avec la S.A.S. ALOé ?

 non oui Si oui, dans quelle collectivité publique ?

Avez-vous un autre lien d'intérêt indirect ? Des liens familiaux ? Parentaux ?

 non oui Si oui, précisez :

Fait le :

à :

Signature ou initiales :



Constitution du dossier à envoyer

- le bulletin de souscription d'action(s)
 - une copie recto-verso de la pièce d'identité (pour un mineur, joindre également celle du représentant légal)
 - une copie d'extrait kbis si personne morale (autre justificatif si association)
 - un RIB (pour percevoir les dividendes)
 - la déclaration d'intérêt complétée et signée
 - la charte du nouvel actionnaire signée
 - un chèque établi à l'ordre de « S.A.S. ALOé »
- ou**
- un Virement SEPA à destination de l'IBAN suivant : [REDACTED]

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Où retourner le dossier ?

- Soit par courrier postal**, avec paiement par chèque ou par virement, à :
S.A.S. ALOé 13 allée des palombières 40140 SOUSTONS
- Soit scanné ou photographié par courriel**, avec paiement par virement uniquement, à :
sas.aloe40@gmail.com

Merci de préciser dans le corps du message : « Je suis d'accord avec les clauses du dossier et je consens pleinement à souscrire à la S.A.S. ALOé ».

N.B. : Le dossier sera traité et validé par le Conseil de gestion d'ALOé. Un exemplaire souscripteur vous sera renvoyé signé par courriel via l'adresse sas.aloe40@gmail.com.



Compléments d'information

Comment fonctionne la société ?

ALOé est une Société par Actions Simplifiée.

Son fonctionnement est expliqué en détail dans ses statuts qui vous seront envoyés sur demande à sas.aloe40@gmail.com.

Qu'est-ce qu'une action ?

C'est un titre de copropriété. La S.A.S. ALOé est une société à capital variable. Le montant de l'action est fixé à 50 € à la création de la société. Le fait de devenir sociétaire confère aussi bien le droit de participer activement à la vie sociale.

Les risques liés à l'achat d'action(s) ALOé sont repris en détail dans le Document d'Information Synthétique (DIS) qui vous sera envoyé sur demande à sas.aloe40@gmail.com.

Qu'est-ce que le capital d'une société ?

L'ensemble des actions souscrites forme le capital de la société. Il garantit sa solidité financière et lui permet de développer de nouveaux services ou activités comme des sites de production d'électricité renouvelable, de constituer un fonds de garantie et d'investissement nécessaire à son développement.

Qui peut souscrire des actions ?

Toute personne physique satisfaisant aux conditions suivantes :

- être majeur ou majeur sous tutelle ;
- être mineur émancipé ;
- être mineur non émancipé représenté par son tuteur ou administrateur légal ;

Toute personne morale satisfaisant aux conditions suivantes : avoir un numéro SIRET.

Combien de temps garder ses actions ?

Les actions ne peuvent être cédées ou remboursées pendant les cinq premières années de détention, sauf dérogation accordée par le Conseil de Gestion. Par nature, les projets de production d'énergie sont des investissements à long terme et il est conseillé de conserver les actions pendant une durée de minimum 10 ans.

Comment devenir actionnaire ?

- Soit en retournant ce bulletin de souscription rempli et signé par courrier postal, accompagné du règlement (chèque ou virement), et des pièces répertoriées en page 8 ;
- Soit en retournant ce bulletin de souscription rempli, signé et scanné par courriel, accompagné du règlement (virement uniquement), et des pièces répertoriées en page 8.

Un exemplaire souscripteur vous sera retourné signé par la S.A.S. ALOé dès l'acceptation de votre adhésion. La souscription minimale est d'une action.



Rémunération des actions

La rémunération des actions de la S.A.S. ALOé en cas d'exercice excédentaire pourra se faire sous forme de dividendes versés annuellement. La quote-part de cette rémunération sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires de la société.

À noter que la souscription au capital de la S.A.S. ALOé ne donne pas droit à des réductions d'impôts.

Le placement d'argent dans la S.A.S. ALOé est-il sûr ?

L'objectif est bien sûr de faire de la S.A.S. ALOé une structure stable et pérenne. Mais souscrire au capital de la S.A.S. ALOé inclut un risque financier, comme toute prise d'action dans le capital d'une société par actions simplifiée. Le risque maximal est à la hauteur du montant souscrit. Les risques liés à l'activité d'ALOé sont les suivants :

- Risques sur le matériel : perte de rendement, détérioration, dégradation ;
- Risque incendie ;
- Risques réglementaires : évolution des contraintes réglementaires engendrant de nouveaux coûts ; normes en matière de sécurité et de recyclage des panneaux ;
- Risque fiscal : augmentation des impôts et taxes ;
- Risques opérationnel et technique, liés à l'exploitation des centrales ;
- Risques météo liés à la production électrique des centrales ;
- Risques liés à la situation financière de la société.

Avec le temps, de nouveaux risques pourront apparaître et ceux présentés pourront évoluer.

Participation à la gouvernance

Tout actionnaire peut participer aux décisions de la société lors de l'Assemblée Générale, élire ses représentants au Conseil de gestion et être candidat(e) pour siéger au Conseil de Gestion.

Comment offrir des actions ALOé en cadeau ?

À un mineur par exemple... Il suffit de transmettre le présent dossier à son représentant légal et de lui faire un chèque correspondant au montant souhaité.

Puis, le représentant légal remplira et enverra le dossier de souscription et fera le paiement à ALOé.

Comment soutenir l'association fondatrice d'ALOé ?

Nous souhaiterions vivement que les souscripteurs adhèrent à l'association Energies Citoyennes Sud Landes (ECSL) à l'initiative de la S.A.S. ALOé. En effet, par l'intermédiaire de ses bénévoles, elle est à la base de tous les projets : recherches de toitures, animations locales, sensibilisation à la transition énergétique...

Contact : contact@energies-citoyennes-sud-landes.fr

Site : <http://energie-citoyenne-sud-landes.fr/>

IMPORTANT : Ces informations sont un résumé des clauses principales concernant l'actionariat. Seules les clauses figurant dans les statuts de la S.A.S ALOé font foi. Pour toute question ou demande de renseignement, vous pouvez nous contacter à l'adresse courriel suivante : sas.aloe40@gmail.com.